|  |
| --- |
| ***Par l’imâm Ibn Abi Al-‘Izz*** |

|  |  |
| --- | --- |
| chahada | **Extrait de l'explication de « Matnou ‘Aqidatou Tahawiyyah »** |



**Introduction**

Un rappel conforme à l'école des juriconsultes de la communauté que sont : Abou Hanîfa An-Nu'mân ibn Thâbit Al Kûfî, ainsi qu'Abou Yûssûf Ya'qûb Ibn Ibrâhîm al-Ansârî, et Abdullah Muhammad Ibn al-Hassân ach-Chaybânî -*qu’Allah leur fasse Miséricorde*- et les fondements de la religion auxquels ils adhèrent avec foi et avec lesquels ils servent le Seigneur des mondes.

**Commentaire**

Si l'Imâm At-Tahâwî a cité les noms d'Abou Hanîfa et de ses deux élèves: Abou Yoûssouf et Ach-Chaybânî, c'est tout simplement parce qu'il a étudié les sciences religieuses d'après leur école et selon le matériau religieux à leur disposition. Le nombre de Hadîth à leur disposition, n'était pas le même pour tous les savants tel que l'Imâm Abou Hanîfâ, l'Imâm Mâlik, l'Imâm ach-Châfi'i et l'Imâm Ibn Hanbal.

Le contenu de leur enseignement est basé sur les deux références fondamentales que sont le Coran et la Sunna, tel que le dogme qui reste le même pour tous, que ce soit pour l'Imâm ach-Chafi'i et ses élèves, l'Imâm Mâlik, l'Imâm Ahmad Ibn Hanbal et leurs élèves. Leur dogme est celui des Sunnites. S'il existe des différences au niveau du dogme chez les adeptes tardifs des différentes écoles jurisprudentielles, les quatre savants n'y sont absolument pour rien, car eux, ont hérité du dogme des Ancêtres pieux, fondé sur le Coran et la Sunna.

Voici quelques dires des savants à ce propos :

* L'Imâm Abou Hanîfa -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- a dit : «  **Lorsqu'un Hadîth est authentique, cela est mon école.** »
* L'Imâm Mâlik -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- a dit : «  **Je ne suis cependant qu'un être humain, il m'arrive de me tromper, comme de voir juste. Voyez mon point de vue. Tout ce qui est conforme au Livre (Qour'an) et la Sunna, prenez-le et tout ce qui n'est pas conforme au Livre et à la Sunna, abandonnez-le.** »
* L'Imâm ach-Chafi'i -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- a dit : «  **Il n'y en a pas un, à qui une Sunna du Messager de Dieu ne lui a pas échappé. Quoi que je dise, ou quoique je pose comme fondement et qui serait contredit par ce qui provient du Messager -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*-, le seul dire est celui du Messager qui est également le mien.** »
* L'Imâm Ibn Hanbal -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- a dit : «  **Ne m'imite pas aveuglément, ni moi, ni de Mâlik, ni ach-Chafi'i, ni al-Awzâ'i, ni ath-Thawrî, mais puise là où ils ont puisé.** »

« **Le point de vue d'al-Awzâ'î, de Mâlik et d'Abou Hanîfâ, sont tous des avis. Ils sont pour moi, tous égaux. Cependant, l'argument se trouve dans les Hadîth.**»

**Biographies des savants cités par at-Tahâwî**

* Quant à l'Imâm **an-Nu'mân Ibn Thâbit Abou Hanîfa al-Kûfi**, celui-ci est né en l'an 80 de l'Hégire. Il fut contemporain d'un certain nombre de compagnons. Al-Khâtib dit à son sujet : «  **Il a vu Anâs ibn Mâlik.** » L'Imâm Abou Hanifa était savant, pratiquant, ascète. Il était pieux et vertueux, plein d'humanité et invoquait souvent son Seigneur. Il décéda en l'an 150 de l'Hégire, qui fut l'année de naissance de l'Imâm ach-Châfi'i (que Dieu leur accorde Sa miséricorde).
* L'Imâm **Abou Yoûssouf Ya'qûb ibn Ibrâhîm al-Ansârî al-Baglî** est né en l'an 113 de l'Hégire. Il étudia auprès de l'Imâm Abou Hanifa et auprès d'autres savants. Il fût l'un des enseignants (chaykh) de l'Imâm Ahmad Ibn Hanbal. Il fût investi, par le Calife Hârûn ar-Rachid, de la fonction de juge. Ce fut ainsi jusqu'à sa mort. Lors de ses funérailles, les gens ont dit : «  **Le Fiqh (jurisprudence) est mort** ». Cependant, dira-t-on, si Ya'qûb est mort, le fiqh ne l'est pas, car il est transmis d'un coeur à un autre (que Dieu leur accorde Sa miséricorde).
* **Abou Abdillah Muhammad ibn al-Hassân ibn Farqad ach-Chaybânî** fût nommé juge par le Calife ar-Rachid. Il voyagea en compagnie du Calife au Khurasân et mourut dans la ville de Ray, où il fût enseveli. Son père fut un soldat du pays de Châm. C'est dans la vielle de Wâsit qu'il donna naissance à son fils Muhammad, l'an 132 de l'Hégire. Il grandit à kûfa où il étudia sous la direction de l'Imâm Abou Hanîfa, puis de l'Imâm Mâlik, d'Abou Yoûssouf, ainsi que d'autres. Il enseigna dans la mosquée de Kûfa, alors qu'il n'avait que vingt ans. Ibrâhîm al-Harbî dit : «  **Je demandais à l'Imâm Ahmad, d'où tiens-tu des données aussi précises ? Il répondit : " Je les tiens des écrits de Muhammad Ibn al-Hassân"** ». Ach-Chaybânî décéda dans la ville de Ray, l'année 189 de l'Hégire. As-Sam'ânî dit : «  **Muhammad ibn al-Hassân et al-Kisâ'i sont morts le même jour dans la ville de Ray.** Muhammad ibn al-Hassân était le fils de la tante maternelle d'al-Farrâ, le célèbre grammairien (que Dieu leur accorde Sa miséricorde).

**[1]- [Nous, sunnites], nous déclarons à propos de l'unicité de Dieu et avec la conviction qu'Il nous assiste : "Dieu est unique et n'a pas d'associé."**

**Commentaire**

**1- L'importance de l'unicité de Dieu le (Très-Haut).**

Le fondement de la mission de l'ensemble des envoyés de Dieu (le Tres-Haut) a été l'unicité. L'unicité est comparable au premier jalon d'une route. C'est également la première étape d'un chemin qui mène vers Dieu (le Tres-Haut). Dieu dit :

« **Nous avons envoyé en toute communauté un messager pour dire : adorez Dieu et écartez-vous des taghût.** »

[Sourate Les abeilles, v.36]

« **Nous n'avons envoyé avant toi de messager si ce n'est pour lui révéler qu'il n'y a d'autre dieu que Moi ; adorez-Moi.** »

[Sourate Les prophètes, v.25].

L'unicité, c'est aussi la première chose avec laquelle on entre en Islam, car on doit prononcer l'attestation : Il n'y a de dieu que Dieu. C'est la dernière chose avec laquelle nous quittons ce monde. Le Messager de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- a dit : « **Celui dont la dernière parole est : Lâ ilaha ill Allah, entrera au Paradis.** » [Al-Hâkim]. L'unicité est également la première chose sur laquelle sera interrogé le serviteur dans sa tombe, puis le jour du jugement. Bref, l'unicité est le premier et dernier devoir de tout être, et c'est l'acte le plus juste que puisse accomplir l'être humain.

**1.1 - Le Coran, tout entier, parle de l'unicité divine.**

Ibn Qayyim al-Jawziyya -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- dit : « Chaque sourate du Qour'an parle d'unicité. Nous dirons, d'une manière générale, que chaque verset du Qur'an parle d'unicité, témoigne et appel à celui-ci. Cela dit, le texte Coranique est soit :

* Une information au sujet de Dieu (le Tres-Haut), de Ses noms, Ses attributs et Ses actes.
* Un appel à une adoration vouée exclusivement à Dieu (le Tres-Haut) seul, sans associé et une négation de tout ce qui est adoré en dehors de Lui.
* Un ensemble de commandements et d'interdictions et une observance de Son obéissance par l'application de ses commandements et interdictions. Ce sont là les droits de l'unicité et ce qui permet de le perfectionner.
* Une information sur les honneurs que Dieu (le Tres-Haut) a accordé aux partisans de Son unicité et de Son obéissance, sur ce qu'Il leur a apporté dans ce monde et les honneurs qu'Il leur rendra dans la vie dernière. C'est la récompense pour Son unicité.
* Une information sur les partisans de l'associationnisme, sur ce qu'Il leur a infligé comme punition ici-bas et sur ce qu'Il leur réserve comme châtiment dans l'autre-monde.

Ceci est une information sur ceux qui ont délaissé l'unicité divine.

En somme, Al-Qur'an, tout entier, parle de l'unicité divine, de ses droits et rétributions, puis de l'associationnisme, de ses adeptes et leurs rétributions. » Fin de citation.

**2- Définition et réalisation de l'unicité**

Le terme unicité signifie dans le vocabulaire général : faire en sorte qu'une chose soit unique. Lorsqu'il s'agit de Dieu, c'est affirmer qu'Il est le seul véritable Dieu existant, l'unique Créateur, l'unique Être divinisé et adoré, et l'unique à posséder des noms et attributs parfaits.

L'unicité ne peut se réaliser que par une négation et une affirmation. C'est à dire nier l'unicité pour tout autre chose, hormis celui qui est unifié, et l'affirmer pour lui seul. La simple négation n'en reste pas moins qu'un simple rejet et la simple affirmation n'empêche pas l'associationnisme d'une chose dans le fait. Si, par exemple, ont dit : Untel est debout. Dans ce cas, on affirme sa position, mais on ne fait pas de lui le seul à être debout, car il est possible que quelque chose d'autre s'associe à lui dans ce fait. Mais si l'on dit : Il n'y a personne debout, on aura nié de manière absolue le fait pour qui que ce soit. Lorsque l'on dit : Il n'y a personne debout, excepté Zayd ; à ce moment-là, on aura unifié Zayd dans sa position debout. Du fait que nous ayons nié la position pour tous sauf pour lui. C'est cela la réalisation de l'unicité dans la réalité. Il n'y a d'unicité que lorsque cela comprend la négation puis l'affirmation.

**3.5 - Tous les fils d'Adam croient en l'existence d'un être suprême, créateur de l'univers.**

Aucun des fils d'Adam que nous connaissons - dira Ibn Abî Al-'Izz - nie ce type d'unicité qui est l'existence d'un être suprême, auteur de la création et unique en son genre. Cela est ancré dans le cœur des êtres.

Allah dit :

« **Les Envoyés disent : Y a-t-il un doute sur Dieu le Créateur des cieux et de la terre?** »

[Sourate Abraham, v.10]

Pharaon fût le personnage le plus connu à vouloir ignorer et nier publiquement l'existence de Dieu (le Tres-Haut). Cependant, au fon de lui, il croyait fermement. Comme le lui fit remarquer Moïse :

« **Tu as su que ceux-là, seul le Seigneur des cieux et de la terre les a fait descendre comme autant de preuves évidentes, et moi, je te sais perdu.** »

[Sourate L'ascension nocturne, v.102]

Allah (le Tres-Haut) dit au sujet de Pharaon et de son peuple :

« **Ils l'ont renié injustement et orgueilleusement, alors qu'en eux, ils y croyaient fermement.** »

[Sourate Les fourmis, v.14]

Bien qu'il le sache, Pharaon, dans sa volonté d'ignorer le Seigneur, posa dans tout son orgueil la question à Moïse:

« **Qui est le seigneur des mondes ? Moïse répondit : c'est le Seigneur des cieux et de la terre et de ce qu'il y a entre-eux, si vous y croyez vraiment.** »

[Sourate Les poètes, v.23/24]

La question posée par Pharaon est une forme de désaveu et de reniement, car en lui, il y croyait fort et savait qui était vraiment le seigneur. C'est pour cela que Moïse fit savoir que le seigneur est connu. Les signes et les preuves de sa suprématie sont évidentes et bien connues pour que l'on se pose la question, à savoir : Qu’est-il ?

La connaissance de Dieu (le Très-Haut) qui est innée chez l'être humain est bien plus grande que toutes celles que l'on acquiert par la recherche. Il n'y a pas un peuple qui ait nié l'existence d'un être suprême, et personne ne prétend l'existence de deux créateurs exactement semblables au niveau des attributs et des actes. Les dualistes et les mazdéens qui professent l'existence des deux origines du monde, comme la lumière et l'obscurité, sont d'accord sur le fait que la lumière est préférable à l'obscurité. La lumière serait le dieu loué, et l'obscurité serait mauvaise et blâmée. Ces gens divergent à propos de l'obscurité, à savoir si elle fût de tout temps éternelle ou est-elle temporelle ? Ces dualistes n'attestent pas l'existence de deux seigneurs et maîtres, identiques en tous points.

Les associationnistes Arabe Qouraych reconnaissaient l'unicité de Dieu (le Tres-Haut) au niveau de la création. Pour eux, le créateur des cieux et de la terre est unique, tel qu'il nous est fait part à leur sujet, par le Seigneur; Dieu (le Tres-Haut) dit à Son Envoyé -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- :

« **Dis [aux associationnistes Qouraych] Dis: "A qui appartient la terre et ceux qui y sont? Si vous savez". Ils diront: "A Dieu ". Dis: "Ne vous souvenez-vous donc pas?" Dis allez-vous réfléchir ?** »

[Sourate Les croyants, v.84/85]

Ainsi, les Qouraych n'avaient pas la conviction que les statues étaient associées à Dieu (le Tres-Haut) dans la création de l'univers. Les statues étaient pour les Qouraych, des intermédiaires entre eux et Dieu (le Tres-Haut). L'associationnisme est le crime par excellence, la plus grande des injustices commises envers Dieu (le Tres-Haut.

Cela étant, l'existence d'un être suprême, créateur absolu de toute chose demeure ancrée au plus profond de chacun, ce n'est que sous l'emprise de l'orgueil que l'on finit par le renier. Pharaon en est l'exemple évident. D'autres part, personne ne prétend l'existence de deux créateurs semblables en tous points. Que ce soit pour les dualistes ou les polythéistes, il existe au sein d'une pluralité un être suprême placé au-dessus de tous.

En plus de la reconnaissance de l'existence d'un seul dieu, unique auteur de la création, il y a l'unicité au niveau de l'adoration, qui consiste à ne servir et à adorer que Lui seul. C'est pour cela donc, que l'unicité prêchée par l'ensemble des Messagers de Dieu et contenu dans les livres révélées, c'est l'unicité au niveau de l'adoration, englobant l'unicité au niveau de la création. Cela consiste à n'adorer que Dieu seul, sans aucun associé et avoir de Lui une connaissance parfaite par l'étude et attributs divins.

**4- L'unicité au niveau de la création**

Il n'y a de créateur excepté Dieu. Dieu (le Tres-Haut) dit :

« **Y a-t-il un créateur excepté Dieu, qui pourvoit à votre subsistance, que ce soit dans les cieux ou sur terre ? Il n'y a de dieu, excepté Lui seul.** »

[Sourate Le créateur, v.3]

Il dit également en désignant la nullité des divinités des mécréants :

«**Est-ce que celui qui crée est comme celui qui ne crée pas ? Allez-vous réfléchir ?**»

[Sourate Les abeilles, v.17]

**4.1-Défintion de la création divine**

Créer, signifie, lorsqu'il s'agit de Dieu (le Tres-Haut), donner existence à ce qui n'existe pas, donner la vie à ce qui est mort. C'est également concevoir les choses sans matière au préalable, ni modèle d'inspiration ou d'instrument pour cela.

« **Que Dieu soit béni, le meilleur des créateurs.** »

[Sourate Les croyants, v.14]

Tandis que l'acte de créer chez l'être humain, n'est que le changement et la transformation d'une chose vers une autre, ou la composition et l'assemblage d'éléments entre-eux, au moyen de matières, de modèles et d'instruments prédisposés.

Allah est l'unique créateur, mais également le détenteur de l'ensemble de la création. Il possède tout de manière absolue. Dieu dit :

« **Qu'Il soit béni, Celui qui détient le royaume de toute chose, qui protège et qui n'a besoin d'être protégé, si vous saviez.** »

[Sourate Les croyants, v.88]

Allah régi également toute la création de manière absolue. Il dit :

« **Ne possède-t-il pas la création et sa direction ? Béni soit-il, le Seigneur des hommes.** »

[Sourate Les limbes, v.54]

Ainsi l'unicité de Dieu au niveau de la création implique à la fois : La création, la possession absolue et la souveraineté absolue.

**5-L'unicité au niveau de l'adoration**

L'adoration doit revenir uniquement à Dieu. L'homme ne doit ni diviniser, ni adorer autre chose que Dieu et vouloir essayer de s'en rapprocher par l'adoration. C'est pour cette partie de l'unicité que furent principalement envoyés tous les Messagers et que les livres furent descendus. Il s'agit de reconnaître en Dieu l'unique dieu et adoré. Toute l'adoration doit Lui revenir exclusivement. Tout ce qui Lui revient de droit ne peut être partagé.

**5.1 - Définition et signification de l'adoration**

**5.1.1 - Définition**

L'adoration signifie l'humilité du Seigneur devant son seigneur, et ce, par amour et exaltation, en appliquant Ses commandements, puis en évitant Ses interdits selon ce qui est rapporté dans Sa Loi révélée. Les commandements sont fondés sur le désir et la volonté de parvenir à Celui qui dicte ses commandements. Les interdictions sont fondées sur l'exaltation et la crainte de Dieu l'Immense. Lorsque tu aimes Dieu (le Tres-Haut), tu désires ce qui se trouve auprès de Lui et tu désires parvenir jusqu'à Lui. Tu cherches la voie qui te permet d'y parvenir. Pour cela, tu lui obéis de la manière la plus parfaite. Lorsque tu le magnifies, tu le crains. Dès que tu t'apprêtes à lui désobéir ou à te rebeller, tu éprouves la grandeur du créateur et tu fuis la rébellion. Dieu (le Tres-Haut) dit à ce propos :

«**Et elle le désira. Il l'aurait désiré n'eût été ce qu'il vit comme preuve évidente de son Seigneur.** »

[Sourate Joseph, v.24]

**5.1.2 -Signification**

On désigne par le terme adoration deux choses : l'acte d'adoration et le moyen avec lequel on adore.

* L'acte d'adoration

L'acte d'adoration, c'est l'humilité devant Dieu (le Tres-Haut) par amour et par exaltation, en appliquant Ses commandements, en évitant Ses interdits. Quiconque s'humilie devant Dieu, (le Tres-Haut) par ce fait :

« **La puissance appartient à Allah, ainsi qu'à Son Messager.** »

[Sourate Les imposteurs, v.8]

* Le moyen d'adoration

C'est-à-dire ce avec quoi nous adorons Dieu(le Tres-Haut). Si c'est de cela qu'il s'agit, Ibn Taymiyya -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- l'a défini ainsi : « **L'adoration est un nom qui englobe tout ce que Dieu aime et agrée comme paroles et actes apparents ou cachés. Nous devons exprimer, à travers ces moyens d'adoration, l'unicité divine. Ces moyens peuvent être verbaux (par des paroles) ou bien physiques (par les membres extérieurs du corps) ou bien intérieurs (par le coeur).**»

**a)** l'adoration relative au coeur comprend : L'amour propre à Dieu (le Tres-Haut), ainsi que la crainte, la patience, l'espoir, la confiance, la sincérité et le repentir. Les actes du coeur énumérés ci-dessus ne sont pas ceux que l'on partage avec les autres créatures, ce sont ceux, spécifiques à Dieu (le Tres-Haut). Exemple: l'amour que l'on porte à un parent ou à un ami n'est pas l'amour que l'on porte à Dieu. Cela dit, l'amour spécifique de créature à créature avec qui que ce soit. Sinon il y a associationnisme. Il en est de même pour tous les actes du coeur.

**b)** L'adoration verbale comprend : Le rappel, l'invocation, le serment par Allah, l'ordonnancement du convenable et l'interdiction de l'inconvenable, demander à Dieu de faire les éloges de Son Prophète, prononcer le nom de Dieu pour toute entreprise, la louange de Dieu (le Tres-Haut), la lecture du Coran, etc...

**c)** L'adoration physique: Celle-ci se divise en plusieurs parties - La partie purement physique telle que la prière, le jeûne, l'étude des sciences religieuses, la piété filiale, le respect des parents... - La partie concernant les biens personnels: le versement de l'aumône obligatoire, les dons personnels, le sacrifice pour Dieu (le Tres-Haut). La partie qui concerne à le fois le physique pur et les biens personnels: Le pèlerinage et la lutte.

* Adoration universelle et particulière

L'adoration se divise en deux parties. Il y a l'adoration universelle (*kawniyya*) et l'adoration relative aux lois révélées (*diniyya*). L'être humain peut être soumis à Dieu par une soumission de type universelle et particulière.

**a)** L'adoration universelle.

C'est l'adoration générale qui comprend tous les êtres croyants, non-croyants pieux et dissolus, et ce, d'après la parole du Seigneur (le Tres-Haut) :

« **Tout ce qui se trouve dans les cieux et sur la terre ne viendra à l'infini Miséricordieux qu'en humble serviteur.** »

[Sourate Marie, v.93]

Les êtres sont soumis malgré eux à Dieu (le Tres-Haut) qui leur a imposé l'existence, la durée de vie, la couleur, le physique, les biens matériels, la santé, la maladie, la richesse, la pauvreté, la force, la faiblesse, la mort et beaucoup d'autres choses que l'être subit impuissant face à cela, ne pouvant agir pour s'y opposer. C'est là une forme d'adoration.

**b)** - L'adoration particulière et religieuse ( diniyya )

C'est l'adoration particulière, consiste en la soumission à Dieu(le Tres-Haut), selon la dernière des lois révélées. Ce type d'adoration est spécifique à ceux qui croient en Dieu (le Tres-Haut) et qui appliquent Ses commandements. L'être humain est, à ce niveau, libre de ses actes. Il possède la faculté de choisir entre la soumission et la rébellion, entre le bien et le mal, entre la justice et l'injustice, entre l'unicité et l'associationnisme...

**6 - L'unicité au niveau des noms et attributs**

Cette partie de l'unicité consiste à affirmer que Dieu (le Tres-Haut) est le seul à être désigné par les noms qu'Il s'est donné, à être décrit par les descriptions qu'Il s'est attribué. Il faut confirmer ce que Dieu (le Tres-Haut) a affirmé pour Lui-même, ainsi que ce que Son prophète a affirmé pour son Seigneur et ce, sans altérations, ni dénuement des noms et des attributs de leur sens réel, sans assimilation, sans chercher à connaître l'essence des noms et des attributs, et sans rien ajouter comme noms ou attributs à ceux déjà contenu dans le Qur'an et la Sunna.

**6.1 - L'altération (Tahrîf)**

C'est un procédé qui consiste soit à modifier la morphologie d'un mot et ce, de différents manières: Soit en ajoutant ou en supprimant des lettres radicales ou casuelles, soit en niant le sens réel d'un nom et de le remplacer par un autre sens. Dieu (le Tres-Haut) dit :

« **Ils altèrent le sens des paroles.** »

[Sourate Les femmes, v.46]

Exemple d'altération au niveau du sens : Dieu (le Tres-Haut) dit :

« **De plus, ses deux mains sont larges.** »

[Sourate La famille d'Imrân, v.45]

La hantise de l'anthropomorphisme a poussé une catégorie d'individus à changer le sens réel voulu par Dieu, par un sens voulu par les gens. Dieu (le Tres-Haut) dit dans le verset précédant qu'Il possède deux mains, les gens, eux, disent, Il ne possède pas les deux mains, mais des bienfaits au pluriel ou le pouvoir au singulier. C'est à la fois le nombre (duel) et le nombre qui ont été nié et remplacé par un autre nombre et un autre nombré. L'altération est une innovation pratiquée sur une partie ou sur la totalité des attributs de Dieu (le Tres-Haut).

**6.2 - Le dénuement (ou dépouillement) des mots de leur sens (ta’til).**

Ce procédé consiste tout simplement à ne pas admettre le sens réel sans pour autant le remplacer par un autre sens.

Les auteurs de ce type de procédé sont de trois sortes :

**1 -** Il y a ceux qui nient la totalité des attributs, et c'est le cas des mu'tazzilites, des djahmites. Ils admettent le nom sans le sens, faisant du nom un simple signe dénué de tout sens. Dieu (le Tres-Haut) serait l'Omniscient sans science. L'Entendant sans ouïe, le Voyant sans vue, l'Existant sans existence, le Vivant sans vie, etc... Ils comparent les noms de Dieu (le Tres-Haut) à ceux des êtres humains. Les noms des êtres humains désignent à l'origine, un sens qui n'est plus maintenu. On donne le nom à une personne comme un signe distinctif, non pas pour le décrire. Il n'est pas rare du tout de nommer une personne du nom de Muhammad qui signifie le loué, alors qu'il est toujours blâmé ou bien Abdullah, qui signifie adorateur de Dieu (le Tres-Haut), alors qu'il est non-croyant.

**2 -** Quant aux Ach'arites[[1]](#footnote-1), ils nient une partie des attributs, et en reconnaissent une partie ( au nombre de sept : La vie, la parole, la vue, l'ouïe, la volonté, la science et la puissance).

**3 -** Quant aux Qarmates Bâtimites, ils professent l'idée qu'il ne faut pas dire : Dieu est vivant ou Dieu n'est pas vivant. Ils admettent les opposés pour Dieu. De ce fait, ils L'assimilent aux objets inanimés. Lorsqu'ils disent qu'il ne faut pas prononcer les paroles "Dieu est existant ou Dieu est inexistant". Ils le comparent aux choses impossibles et irréalisables.

Ainsi, l'homme se permet de parler de Dieu (le Tres-Haut) comme bon lui semble alors qu'il ne le connaît pas. Seul Dieu (le Tres-Haut) connaît son identité réelle, dont il révéla une partie.

**6.3 - L'assimilation ou la comparaison ( Tachbîh ).**

Le sens réel des noms et attributs de Dieu n'implique pas nécessairement l'assimilation ou la comparaison avec les créatures. La description est relative à ce qui est décrit. Si Dieu (le Tres-Haut) est incomparable aux créatures, ses descriptions le sont également. Dieu (le Tres-Haut) dit :

« **Il n'y a rien qui Lui soit semblable et Il est Celui qui voit et qui entend.** »

[Sourate La pureté, v.4]

« **Dieu possède l'exemple le plus haut, et Il est Le Puissant, Le Sage.** »

[S. Les abeilles, v.60]

Dans le premier verset, il y a , à la fois une preuve irréfutable contre tout propos anthropomorphiste, car Dieu (le Tres-Haut) dit : « **Il n'y a rien qui Lui soit semblable** » est une preuve irréfutable contre les propos niant le sens réel des attributs de Dieu, car Il ajoute : « **Il est celui qui voit et qui entend parfaitement tout.** »

Cela dit, nier ou altérer le sens réel des noms et attributs de Dieu (le Tres-Haut), n'est pas la bonne méthode pour échapper à l'anthropomorphisme. Les Musulmans des trois premières générations de l'Islam en étaient conscients. Si tel était le cas, ils seraient les premiers avec le Prophète (paix et bénédiction de Dieu sur lui) à agir ainsi. Cependant, ils s'en sont tenus au sens réel, sans pour autant faire de comparaison entre le créateur et la créature. Ils savaient, de toute évidence, que le point commun qui existait entre Dieu (le Tres-Haut) et les humains était simplement au niveau du terme et non de la réalité des choses. Exemple: l'existence. C'est un point commun entre Dieu et l'homme, cependant, il y a une différence entre les deux existences. L'existence du créateur est nécessaire, celle de la créature contingente et possible.

De même que pour la vie qui est à la base, commune au créateur et à la créature. Cependant, la vie du créateur est éternelle, n'ayant jamais connu de commencement et ne connaître jamais de fin. Celle de la créature est temporelle ; elle a eu un commencement, ce qui signifie qu'elle fut précédée de l'inexistence, et elle aura une fin, car elle est exposée à l'anéantissement. De même pour la science, elle est à la base commune au créateur et à la créature. Cependant, celle du créateur fait partie de lui-même, Il n'est pas allé l'acquérir, de plus elle n'a jamais été précédée de l'ignorance; ni affectée par l'oubli. C'est la science divine, absolue et parfaite. Quant à la science de l'homme, il la reçoit. La partie concernant la connaissance sur Dieu (le Tres-Haut), l'homme l'a reçu du Seigneur avant son arrivée en ce monde. Au cours de sa vie, l'homme reçoit une partie de la connaissance, en allant l'acquérir. Ainsi, l'être humain était au départ ignorant et le peu de connaissance qu'il aura acquit, peut être affectée par l'oubli ou peut disparaître à jamais.

**6.4 - Les Sunnites ne s'interrogent pas sur l'essence (kayfiyya) des attributs de Dieu (le Tres-Haut)**

Sans aucun doute, il y a pour tout ce qui existe une essence. L'essence de Dieu (le Tres-Haut) et de Ses attributs reste un mystère pour l'homme, car ni Al Qur'an et As-Sunna, ni les Compagnons et la génération suivante qui a hérité de leur enseignement, n'a fait part de ce fait. Au contraire, tous condamnent toute tentative de découvrir l'essence de Dieu (le Tres-Haut) et de Ses attributs. Dieu (le Tres-Haut) dit :

« **Dis : mon Seigneur a interdit (...) de parler à son sujet sans connaissance.** »

[Sourate Les limbes, v.33]

Il dit également :

« **Ne poursuit pas ce dont tu n'as pas connaissance. Certes, pour l'ouïe, la vue et le coeur, il sera demandé des comptes.** »

[Sourate L'asciension, v.36]

Certains membres des trois premières générations de l'Islam ont dit : " Lorsqu'un djahmite te demande : certes Dieu descend au ciel de ce bas-monde, mais comment descend-Il ? Tu lui réponds : Dieu nous a informé qu'Il descend, mais Il ne nous a pas informé sur la nature de Sa descente."

L'Imâm Malik -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- fut questionné sur le verset suivant :

« **L'infini Miséricordieux s'est élevé au-dessus de Son trône.** »

[Sourate Ta-Ha, v.5]

Comment s'est-Il élevé ? L'imâm Malik baissa la tête jusqu'à ce que la sueur apparaisse en lui. Puis il leva la tête et dit : «**L'élévation au-dessus du trône n'est pas une chose ignorée. Le comment est inconcevable et la foi en l'attribut est obligatoire. La question au sujet du comment est une innovation.** »

Le sens de l'élévation n'est pas ignoré, car il est exprimé en langue Arabe. La raison ne peut parvenir à connaître la nature de l'élévation divine, car on ne peut saisir l'essence d'une chose que selon ce qui suit :

* Soit, parce que la chose fut observée et identifiée ou parce que quelque chose d'identique fut observée et identifiée, et à laquelle il est possible de se référer et de la comparer pour l'identifier.
* Soit parce qu'il existe une information authentique à ce sujet. Cela dit, lorsqu'il s'agit de l'essence de l'attribut de Dieu (le Tres-Haut), personne n'y a assisté, ni assisté à quelque chose de semblable.

Cela, parce que Dieu (le Tres-Haut) est unique en son genre.

« **Il n'y a rien qui Lui semblable...** »

[Sourate La consultation, v.11]

* Soit, parce qu'aucune information authentique n'est parvenue à son sujet ou au sujet de Ses attributs. Il faut donc croire en l'attribut tel qu'il est signifié en langue Arabe, et s'abstenir de toute questions sur son essence.

En réponse à un mu'tazilite qui a demandé de lui expliquer l'essence d'un attribut d'Allah, l'Imam Ahmad Ibn Hanbal -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- dit : « **Dis-moi comment est Dieu et je te dirais comment est Son attribut.** »

La nature de l'attribut est relative à la nature de son auteur. Si l'essence de Dieu est inconnue par les créatures, l'essence de ses attributs divins est également inconnue.

**[2] - Il n'y a rien qui Lui soit semblable.**

**Commentaire**

Les sunnites sont unanimes sur le fait que rien n'est semblable à Dieu lui-même, ainsi qu'à ses attributs et ses actes. Le Qur'an ainsi que la raison pure

(*‘Aql as-sarîh*) nient catégoriquement toute description des créatures par les spécificités du Seigneur ou la comparaison des particularités des créatures avec les attributs de Dieu.

**a)** Arguments Coraniques :

La Partie suivante du verset :

« **Il n'y a rien qui Lui soit semblable** », est une réfutation des propos anthropomorphistes. La deuxième partie : « **... Et Il est Celui qui voit et qui entend** », est une réfutation des propos niant les attributs divins.

**b)** Arguments rationnels

Il est connu du point de vue rationnel, que le genre d'être existant est soit absolu, soit relatif. Soit, il est éternel, ayant toujours existé, soit, il est temporel, existant après n'avoir pas existé. Soit, il est une créature nécessitant un créateur, soit, il n'est pas une créature ne nécessitant pas de créateur. Soit, il est dépendant de quelque chose d'autre, soit, il est indépendant. Cela dit, le relatif en peut exister que par ce qui est absolu. Le temporel ne peut avoir lieu sans l'éternel. La créature ne peut exister sans le créateur. L'être dépendant ne peut subsister sans l'être indépendant. Cette opposition binaire implique nécessairement l'existence d'un être absolu, existant de toute éternité, créateur, indépendant de tout. Tout être que celui-ci, ne peut-être que l'opposé.

D'autre part, on apprend par la réalité et par l'évidence, qu'il existe un type d'être temporel qui existe après n'avoir jamais existé. Le temporel ne peut être absolu ou existant de toute éternité, ni créateur de ce qui l'entoure, ni indépendant de tout. Il s'avère qu'il existe nécessairement deux types d'êtres: l'un nécessaire, l'autre contingent. L'un éternel, l'autre temporel. L'un absolu, l'autre relatif. L'un créateur, l'autre créature. Un point sur lequel ils s'accordent tous les deux, est que chacun d'eux est une chose qui existe réellement et absolument. Il n'est pas ignoré également que dans leur nature, ils ne peuvent être semblables ou identiques. S'il en était ainsi, ils seraient identiques dans le caractère nécessaire, le caractère possible ou impossible. Pour l'un-deux, la prééternité est obligatoire et existe par lui-même. Pour l'autre la prééternité n'est pas obligatoire et n'existe pas par lui-même. L'un est créateur, l'autre ne l'est pas. L'un indépendant, l'autre dépendant.

S'ils se ressemblaient, il aurait fallut que chacun d'eux ait une antériorité à la fois nécessaire et contingente, qu'il soit à la fois absolu et relatif, créateur et non-créateur, indépendant et dépendant. La similitude impliquerait l'union des opposés. Il s'avère ainsi que la similitude est manifestement rendue caduque par la raison, comme par les textes religieux (Qur'an et Sunna).

Toutes ces preuves permettent de constater ce qui peut leur être commun et ce qui les différencie. Cela dit, celui qui nie l'aspect commun au créateur et à la créature, est partisan de la négation des attributs (*mou’attil*), proférant des choses invraisemblables. Celui qui assimile le créateur à la créature, dans ce qui les différencie, est un anthropomorphiste, tenant également des propos absurdes, car ils s'accordent au niveau du nom, ils ne le sont pas absolument pas au niveau du nommé. Dieu est particulier par Son existence, Sa Science, Son Pouvoir. Dieu est exempt de toute association dans Ses spécificités. Si le créateur et la créature s'accordent sur l'existence, la science, le pouvoir, cette concordance a un caractère général, global et se situe dans les esprits, non dans les entités. Ce qui se trouve chez chaque entité est spécifique et ne peut être partagé".

1. Pour en savoir plus sur cette secte consulter ce site : <http://www.secte-ach3arite.over-blog.fr/> [↑](#footnote-ref-1)